

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juillet 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 1905

présenté par
M. Falorni
-----**ARTICLE ADDITIONNEL****AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Le premier alinéa de l'article 1^{er} de la Constitution est complété par les mots : « et assure la cohésion territoriale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de faire de la cohésion territoriale un objectif majeur de notre organisation territoriale.